

INFO : au départ de ce document, il est possible de copier-coller du texte.

Dans le texte,

Surligné en jaune signifie un choix à faire dans le texte parmi les propositions

Surligné en rouge signifie qu'il faut effacer cette partie pour obtenir un texte neutre

Sonebel 110

Application

Isolation et absorption acoustique des faux-plafonds.

Descriptif

L'isolation et l'absorption acoustique au dessus des faux-plafonds sera garantie par la pose de panneaux de laine de verre **ISOVER sonebel 110**, laine de verre dont les longues fibres minérales sont obtenues par fusion d'un mélange de minimum 75% de verre recyclé (calcin) et de sable, et liées ensuite au moyen d'un liant thermodurcissable.

Les panneaux de laine de verre sont nus (sans revêtement).

Les dimensions des panneaux sont de 1200x600mm.

La laine de verre est entièrement recyclable.

La laine de verre est non-cassante, légère et résiliente.

La laine de verre n'est ni capillaire, ni hygroscopique

La laine de verre est dimensionnellement stable et ne se tasse pas après la pose.

La laine de verre est non corrosive et ne favorise pas le développement de moisissures ou bactéries. Elle ne constitue pas non plus une nourriture pour les rongeurs et autres nuisibles.

La conductivité thermique déclarée λ_D est de 0,037 W/mK.

L'épaisseur du panneau sera de **25/45** mm et possèdera une résistance thermique déclarée R_D de **0,65/1,20** m²K/W.

Le classement de réaction au feu (Euroclasse) est A1 conformément à NBN-EN 13501-1.

Les produits sont livrés sous film PE. Sur chantier, les produits sont entreposés sans contact direct avec le sol.

La laine de verre est fortement comprimée dans l'emballage ce qui réduit considérablement le nombre de transports. Lors de l'ouverture de l'emballage, la laine reprend totalement son épaisseur initiale.

L'isolation porte le label et le marquage CE.

Le produit bénéficie d'un agrément technique général suivi UBAtc **ATG/H557**.

Un échantillon, accompagné d'une copie des agréments techniques délivrés par l'UBAtc sera remis à l'approbation de l'architecte responsable.

La pose se fera dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions du fabricant.